

Traverse de la R.D. 952

Vandières



Requalification de la traversée
mise en sécurité
nouvel espace public

Maîtrise d'ouvrage :
Commune de Vandières
C. ROBERT - Maire

Maîtrise d'oeuvre :
D. BARBIER - Architecte dplg
L. PELLEGRINI - Artiste - Plasticienne
D.D.E. de Pont à Mousson

Intervenants extérieurs :
D.D.E. de Pont à Mousson
C.A.U.E. de Meurthe-et-Moselle

Chronologie :
Diagnostic D.D.E., CA.U.E - février 96
Enfouissement des réseaux aériens
- juin 96
Etudes - 97-98
Enfouissement réseaux - juin 98
1ère phase - 2000
2ème phase - 2003
3ème phase - 2005

Nature des travaux :
Traitement de la route départementale
Entrées d'agglomérations
Traitement des transversales
Création de stationnements
Création zones piétonnes
Enfouissement des réseaux
Eclairage public
Plantations

Principaux matériaux :
Enrobé rouge carrefours
Enrobé noir voirie, stationnements,
Pavé granit espaces piétons, îlots cen-
traux, caniveaux
Bornes en fonte

Végétation :
Arbres à hautes tiges: érables, prunus
Haies: buis, rosiers, lauriers
Coût de l'opération - T.T.C. : 1ère phase
Total travaux - 565 585 Euros

Subventions :
Conseil général : 100 616 Euros
France Télécom : 9146 Euros
D.G.E. : 20%

Surface approximative : 7708m²

Prix au m² : 73.38 Euros /m²

Amélioration du cadre de vie et mise en sécurité

La commune de Vandières appartient à un réseau de villes et de villages localisés sur un axe de liaison Nord-Sud, parallèle à la Moselle. Cet axe présente la configuration traditionnelle des grandes routes classiques, qui décrit de longues séquences droites de grandes largeurs, telle la RD952 et RD89, qui, en l'absence d'aménagements structurés, n'offrent pas suffisamment de place aux piétons, et provoquent des stationnements anarchiques de véhicules.

À l'origine de ce projet, s'associent le manque de sécurité, dû à un trafic de proximité important, illustré par la vitesse excessive des usagers empruntant la RD 952, et la volonté de requalifier les espaces publics. Cette route a fait l'objet d'un diagnostic paysager réalisé par le C.A.U.E. de Meurthe et Moselle, et la D.D.E. de Pont à Mousson.



Principe d'aménagement

Il s'agit d'aborder une démarche globale dans l'aménagement proposé prenant en compte les problèmes de sécurité.

Le projet devait intégrer les éléments suivants:

- enfouissement des réseaux
- traitements des entrées
- aménagement de la traverse routière RD 952 (dimensionnement, stationnement,...)
- partage des espaces publics
- aménagement des parcours piétons
- établir une relation spatiale et une cohérence d'aménagement entre la RD952 et les espaces publics de proximité
- aménagement des ouvertures visuelles sur le grand paysage
- végétalisation et fleurissement des aménagements intégrant du mobilier urbains et de l'éclairage public.





I e p r o j e t r é a l i s é

C'est à partir de la qualité des transversales aujourd'hui gommées par l'effet de coupure dû à la circulation, que doit se régénérer l'espace public de Vandières. L'aménagement, la requalification et la valorisation de ces transversales vont naturellement intégrer la voie départementale dans la trame du village.

le projet hiérarchise la RD 952 affirmant ainsi la notion de centralité déjà existante.

L'entrée est soulignée par un îlot central en pavé de granit et ponctuée par des circulations piétonnes délimitées par un caniveau traité également en granit. La départementale offre ainsi au centre ville le confort et la sécurité indispensable pour garantir la qualité de vie et affirme un site plus urbain.

Il est proposé de traiter également les espaces secondaires. L'aménagement de ces espaces situés dans le centre ville, se fera avec les mêmes objectifs que ceux demandés pour la RD 952.

C o n s t a t a p r è s r é a l i s a t i o n

Le projet a demandé une adaptation suivant les possibilités de l'état existant de la voie, tenant compte de la localisation des réseaux enterrés, ne pouvant être supprimés ou déplacés, et du calibrage à respecter pour le passage des poids lourds.

Le résultat des aménagements est réussi en terme qualitatif.

La requalification des espaces publics, le traitement des aménagements de la départementale, permettent de révéler une structure départementale et affirmer un site urbain.

La vitesse, bien qu'ayant diminuée, reste encore excessive. Une fois la troisième phase terminée on peut penser que l'opération faite dans son intégralité permettra une réelle diminution de la vitesse.

Un regret est à formuler quand au décalage existant entre la conception du projet et la réalisation des travaux, affaiblissant ainsi l'ensemble des choix en faveur de la sécurité.



remerciements à : C. ROBERT, à L. PELLEGRINI,
à D. BARBIER, pour leur aimable collaboration
réalisation: L. ROSSIGNOL
C.A.U.E. 54: -mars 2003